



Paris, le 19 janvier 2009

Communiqué de presse

La Poste et la CDC : un destin lié !! L'UNSA interpelle le Président de la République

Tout concourt à penser que c'est bien la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui va être choisie par l'Etat comme investisseur public chargé d'accompagner le développement de La Poste, y compris en contribuant à sa gouvernance comme l'envisage le rapport de la Commission AILLERET.

Les syndicats UNSA des deux entreprises publiques concernées, l'UNSA-Postes et l'UNSA CDC, ont pris acte de cette option politique. Elles s'en étonnent d'autant moins que les valeurs de ces deux entreprises sont les mêmes : leurs missions les portent naturellement à privilégier l'intérêt général et le service public. Pour La Poste, la CDC inscrira son intervention dans le cadre des règles et principes qui guident ses décisions quand il s'agit d'investissements nationaux.

La Poste et la CDC sont partenaires de longue date dans la distribution de la CNP Assurances et participent chacune pour leur part aux instances de Direction de cette société.

Pour l'UNSA CDC et l'UNSA-Postes, l'annonce de la participation de la CDC à l'augmentation du capital de La Poste est une réponse nécessaire apportée à la problématique à laquelle La Poste est confrontée.

L'UNSA CDC a toujours promu, en interne, l'idée d'une telle participation laquelle apparaît légitime eu égard aux activités d'intérêt général dont l'entreprise publique assure historiquement la prestation.

Quant à l'UNSA-Postes, parce qu'opposée à toute privatisation de La Poste depuis l'ouverture du débat en juillet 2008, elle a choisi d'être favorable à une augmentation de capital s'appuyant exclusivement sur des investisseurs publics, en faisant de la CDC son investisseur favori.

Prendre acte de la décision du Président de la République n'implique pas cependant pour les deux organisations syndicales de l'UNSA de lui délivrer un chèque en blanc.

Elles attendent pour définir définitivement leurs positions qu'il apporte des réponses aux questions qu'elles se posent :

- L'augmentation de capital sera-t-elle assortie de garanties légales accordées par l'Etat, tant à La Poste qu'à la CDC ?

- La Poste et ses filiales seront-elles contraintes de s'engager à inscrire leur développement dans un plan d'actions encadrées, programmé sur le long terme ?

- L'apport en fonds propres de la CDC sera-t-il effectué dans des conditions telles qu'il y ait des perspectives de retour financier comparables à celles attendues par un investisseur privé ?

L'UNSA-Postes et l'UNSA CDC resteront très attentives aux conditions de mise en œuvre du processus législatif engagé.